



*I am a woman - I build peace, piece by piece
Je suis une femme - je construis la paix, pièce par pièce*

18TH NATIONAL WOMEN'S CONVENTION FOR PEACE IN CAMEROON
1^E CONVENTION NATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX AU CAMEROUN

Accord de Paix

émanant des Toutes Premières

Négociations Nationales des Femmes pour la Paix au Cameroun

Article 1

Là où il y a des êtres humains, il y a aussi des conflits. Mais il existe différentes manières de les gérer. Nous, femmes bâtisseuses de Paix, encourageons tout le monde à résoudre les conflits de manière pacifique.

Article 2

Selon les termes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous sommes « doués de raison et de conscience » et nous « agissons les uns/unes envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Article 3

La voix des femmes et leur participation effective sont essentielles à la résolution pacifique des conflits et à la construction d'une Paix durable dans chaque société car les femmes représentent la moitié du ciel.

Peace Treaty

emanating from the First Ever

National Women's **Negotiations** for Peace in Cameroon

Article 1

Where there are human beings, there are also conflicts. But there are different ways to deal with them. We, women Peacebuilders, encourage everyone to resolve conflicts peacefully.

Article 2

In the words of the Universal Declaration of Human Rights, we are “endowed with reason and conscience” and will “act towards one another in a spirit of brotherhood.”

Article 3

Women's voices and their effective participation are key to the peaceful resolution of conflict and the construction of sustainable Peace in every society because women hold up half the sky.

Article 4

Nous, filles et fils de ce pays, nous proclamons partenaires dans la recherche de la Paix au Cameroun - le Gouvernement du Cameroun travaillant à l'unisson avec les parties prenantes régionales et nationales et les hommes et femmes ordinaires.

Article 5

Nous nous sommes réunies à Yaoundé comme des personnes partageant une même humanité et un même destin, assises autour de la même table dans le cadre des toutes premières Négociations Nationales des Femmes pour la Paix au Cameroun.

Article 6

Nous, proclamons notre vision commune d'une Paix durable au Cameroun et de la fin de toute violence, en particulier des conflits dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord d'une part et dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest d'autre part.

Article 7

Nous campons autour du même feu pour une lumière qui inspire la sagesse et une chaleur qui inspire l'espoir. Imprégnées d'un sentiment d'unité, nous reconnaissons et acclamons l'engagement et la solidarité en paroles et en actes de tous les ami-e-s de notre pays dans la quête d'une fin au conflit violent au Cameroun - gouvernements, institutions, mouvements et personnes de bonne volonté à la maison et à l'étranger.

Article 8

Nous sommes dotés de la capacité de raisonner. Nous reconnaissons les spécificités de ces trois conflits et comprenons les événements et les schémas historiques qui sont à leur origine.

Article 9

Nous reconnaissons que lorsqu'un conflit survient, les parties tendent à s'accuser mutuellement de l'avoir provoqué. Toutefois il est possible d'accepter une responsabilité partagée grâce au dialogue.

Article 4

We, daughters and sons of this country, proclaim ourselves partners in the search for Peace in Cameroon - the Government of Cameroon working in unison with regional and national stakeholders and ordinary people everywhere.

Article 5

We have gathered in Yaounde as people with shared humanity and a common destiny, sitting around the same table in the framework of the 1st Ever National Women's Negotiations for Peace in Cameroon.

Article 6

We proclaim our shared vision as one of sustainable Peace in Cameroon and an end to all violence, especially the conflicts in the East and Far North Regions on the one hand and in the North-West and South-West Regions on the other.

Article 7

We are camped around the same fire for light that inspires wisdom and warmth that inspires hope. Imbued with a sense of oneness, we recognise and acclaim the commitment and solidarity in word and action of all our country's friends in the search for an end to violent conflict in Cameroon – governments, institutions, movements and people of goodwill at home and abroad.

Article 8

As people with the capacity to reason, we recognise the specificities of these three conflicts and understand the historical events and patterns at their origins.

Article 9

We recognise that when a conflict arises, parties tend to blame each other for causing it. However, accepting shared responsibility is possible through dialogue.

Article 10

Fermelement convaincus que le dialogue continu et inclusif est la voie privilégiée vers la Paix, nous sommes résolus à négocier toutes les mesures permettant de mettre fin aux conflits dans les régions concernées.

Article 11

Nous respectons l'état de droit, reconnaissons son importance pour créer l'harmonie dans la société, et réitérons notre engagement vis-à-vis des instruments juridiques nationaux et internationaux qui protègent les droits et garantissent les libertés.

À la lumière de ce qui précède, nous avons convenu des mesures suivantes :

Article 12

Nous soutenons l'arrêt immédiat de toutes les confrontations armées car la guerre ne résout pas les problèmes, mais occasionne la douleur, la mort et la destruction, en particulier des civils et des personnes les plus vulnérables.

Article 13

Nous continuerons à faire pression en faveur des négociations et du dialogue ; nous nous engagerons en permanence avec tous les acteurs, de manière ouverte et franche, jusqu'à ce que toutes les parties parviennent à un consensus sur les questions qui nous divisent.

Article 14

Dans un esprit de coopération, nous demandons instamment à la communauté internationale - nos partenaires, les amis de notre pays et l'ensemble de la famille des nations - d'utiliser les instruments, mécanismes et institutions régionaux et internationaux pour soutenir les efforts de lutte contre la violence liée aux conflits et œuvrer à la reconstruction et récupération des zones touchées.

Article 10

We are firm in our conviction that continued, and inclusive dialogue is the preferred path to Peace, so we resolve to negotiate our way to all measures to end the conflicts in the affected regions.

Article 11

We respect the rule of law, recognise its importance in creating harmony in society, and reiterate our commitment to national and international legal instruments that protect rights and guarantee freedoms.

In light of the preceding, we have agreed to the following steps:

Article 12

We support an immediate end to all armed confrontations because war does not solve problems but occasions pain, death and destruction, especially for civilians and the most vulnerable.

Article 13

We will continuously push for negotiations and dialogue; we will engage with all actors permanently, in an open and frank manner, until all parties reach a consensus on the questions that divide us

Article 14

In a spirit of cooperation, we urge the international community – our partners, friends and the entire family of nations – to employ regional and international instruments, mechanisms and institutions to support efforts to combat conflict-related violence and work to reconstruct and recover affected areas.

Article 15

Avec un sentiment de fierté intact en tant que femmes bâtisseuses de Paix, nous travaillerons à la poursuite d'un dialogue inclusif mené par un médiateur accrédité en présence des partenaires essentiels du Cameroun pour le suivi des résolutions qui en découleront.

Article 16

Nous ferons pression pour obtenir la représentation la plus large possible des parties prenantes et plaiderons pour qu'une place particulière, à la table des négociations et dans toutes les autres instances de construction de la Paix, aux femmes et aux jeunes, aux personnes handicapées et aux autres groupes minoritaires. Nous demanderons à l'État d'appliquer l'idéal volontairement imposé de 50% de femmes et veillerons à ce que toutes les personnes présentes autour de la table soient qualifiées, compétentes et expérimentées.

Article 17

Nous reconnaissons que les femmes, les filles et les garçons des zones touchées sont particulièrement vulnérables à la violence, aux abus, à l'exploitation, à la négligence et à la mort. Nous ne reculerons donc devant rien pour promouvoir des mécanismes qui soutiennent et pérennisent la santé et l'hygiène, l'éducation et l'autonomisation socio-économique de ces groupes particuliers. Chaque enfant doit aller à l'école, et aucune femme ne doit être violée ou subir des violences parce qu'elle est née fille.

Article 18

Nous savons que les populations des régions touchées souffrent d'un traumatisme primaire et que leurs amis, parents et autres compatriotes concernés souffrent d'un traumatisme secondaire pour avoir vécu par procuration la violence liée au conflit. Nous nous efforcerons donc de fournir une assistance psychosociale et de soigner les traumatismes en collaborant avec les centres et services publics et en soutenant les initiatives privées qui apportent réconfort et guérison aux survivants et survivantes.

Article 15

With a sense of undented pride as women Peacebuilders, we will work towards a continued inclusive dialogue led by an accredited mediator in the presence of Cameroon's critical partners for the follow-up of the resulting resolutions.

Article 16

We will push for the broadest representation of stakeholders possible and advocate for a special place at the negotiation table and in all other Peacebuilding instances for women and youth, people with disabilities and other minority groups. We will petition the state to apply to the voluntarily-imposed ideal of 50% women and ensure that everyone around the table is qualified, skilled and experienced.

Article 17

We recognise that women, girls and boys in the affected areas are particularly vulnerable to violence, abuse, exploitation, neglect and death. We will therefore stop at nothing to promote mechanisms that support and sustain these particular groups' health and hygiene, education and socio-economic empowerment. Every child must go to school, and no woman should be raped or harmed because she was born a girl.

Article 18

We know that the populations of the affected regions suffer primary trauma and that their friends, relatives and other concerned compatriots suffer secondary trauma from experiencing conflict-related violence vicariously. We will therefore work to provide psycho-social assistance and trauma healing by collaborating with public services and supporting private initiatives that provide comfort and healing to survivors.

Article 19

En collaboration avec tous nos partenaires, nous contribuerons à renforcer le processus de DDR et à plaider pour un soutien technique, matériel et financier pour faire des centres de DDR un pont entre les ex combattants et la société. Nous soutenons la création d'un instrument juridique pour rendre les centres de DDR pleinement opérationnels.

Article 20

Nous travaillerons avec tous les acteurs engagés dans le retour de la Paix au Cameroun et leur fournirons les moyens institutionnels pour faciliter leur intervention. Nous exhorterons le gouvernement à réparer les liens avec les partenaires qu'il a lésés, et nous nous engageons à coopérer et à collaborer avec chacun d'eux.

Article 21

Nous nous appuyons sur les expériences et les résultats des 1^{es} Négociations Nationales des Femmes pour la Paix au Cameroun. Dans cet esprit, nous travaillerons avec les femmes, les structures et les acteurs locaux pour organiser des Négociations des Femmes pour la Paix à la base et remplir notre engagement de plaidoyer continu pour la Paix. Nous appelons les femmes du monde entier à amplifier notre appel à un dialogue continu et inclusif pour une Paix durable au Cameroun.

Article 22

Nous souscrivons aux principes universels d'honneur en nous-mêmes et de service à notre peuple, quel qu'il soit. Nous agissons avec intégrité et franchise, en nous abstenant d'actions ou de discours contraires à l'esprit et à la lettre du présent Accord de Paix. Nous nous engagerons dans des discussions robustes et des débats contradictoires, mais nous reconnaitrons toujours l'humanité de chacun et l'apprécierons par-dessus tout.

Article 19

Working with all our partners, we will contribute to strengthening the DDR process and advocating for technical, material and financial support to make DDR Centres a bridge between former armed fighters and society. We will also support the creation of a legal instrument to render the DDR centres fully operational.

Article 20

We will work with all actors committed to the return of Peace to Cameroon and provide them with the institutional means to facilitate their intervention. We will urge the government to repair links with partners they have aggrieved and undertake to cooperate and collaborate with each of them.

Article 21

We are building on the experiences and achievements of the 1st National Women's Negotiations for Peace in Cameroon. In that spirit, we will work with local women, structures and stakeholders to organise Women's Peace Negotiations at the grassroots level and fulfil our commitment to ongoing advocacy for Peace. We call on women worldwide to amplify our call for continued and inclusive dialogue for sustainable Peace in Cameroon.

Article 22

We sign up to the universal principles of honour in ourselves and service to our people, whoever we say they are. We will act with integrity and openness, refraining from actions or speech contrary to the spirit and letter of this Peace Agreement. We will engage in robust discussion and adversarial debate but always recognise the humanity in each other and value that above all else.

Article 23

Nous signons tous ce Traité de Paix en nos noms et au nom des filles et fils de notre pays des coins les plus reculés de notre pays et du monde. Nous le signons au nom de ceux qui sont morts dans les trois conflits et au nom des Camerounaises et Camerounais qui ne sont pas encore nés. Nous savons qu'ils comptent tous sur nous pour garantir les bases d'une véritable réconciliation, d'une Paix durable, de la sécurité pour tous, d'une démocratie résiliente et d'un partage équitable des ressources du Cameroun.

Article 24

Notre Traité de Paix est signé par chaque négociateur à l'esprit clair et au cœur pur, sans exception et sans réserve. Le Traité de Paix entre en vigueur immédiatement et restera vivant pour toujours. Sa présence permanente parmi nous aidera à prévenir le reflux vers le conflit et la mort et servira de rappel des résultats positifs qui peuvent être obtenus si nous choisissons de mettre fin à la violence et de commencer à nous parler et écouter.

Article 25

Le présent Traité de Paix, ainsi que tous les autres documents officiels, quels que soient leur provenance, leur destination ou leur contenu, seront rédigés en Anglais et en Français. Les deux textes figureront toujours côte à côte sur la même page, et non dans des documents séparés. Symboliquement, nous garderons l'un et l'autre à l'esprit et nous nous efforcerons sans cesse de garantir l'égalité et la considération.

Article 26

Notre Traité de Paix est signé et scellé ici à Yaoundé le 21 septembre 2022 - la Journée Internationale de la Paix.

Article 23

We all sign this Peace Treaty in our names and on behalf of the daughters and sons in far-flung corners of our country and the world. We sign it in the name of those who have died in the three conflicts and on behalf of Cameroonians yet unborn. We know that they all look to us to secure the basis for genuine reconciliation, lasting Peace, security for all, resilient democracy and an equitable sharing of Cameroon's resources.

Article 24

Our Peace Treaty is signed by every negotiator with a clear mind and a clean heart, without exception and with no reservations. The Peace Treaty enters into force immediately and will remain alive forever. Its permanent presence among us will help prevent reflux into conflict and death and serve as a reminder of what positive results can be achieved if we choose to end violence and begin to speak and listen to each other.

Article 25

This Peace Treaty, and all further official documents, irrespective of their provenance, destination or content, will be written in English and French. The two texts will always appear side by side on the same page, not in separate documents. Symbolically we will keep each other in mind and strive to ensure equality and consideration.

Article 26

Our Peace Treaty is signed and sealed here in Yaounde on 21 September 2022 – the International Day of Peace.

